

Groupe de Travail PCS-PICS
Commission des standards du CNIG
CR de réunion du 18 Février 2026

Participants :

Nom	Prénom	Organisme	Présent	Excusé
DELIAS	Killian	7 RiISC		X
TESSE	Françoise	AITF GT RISQUES	X	
BANASZAK	Olivier	AITF GT SIG TOPO et Eurométropole de Strasbourg	X	
MISS	Katya	Eurométropole de Strasbourg	X	
GAUDIN	Marion	Aix Marseille Provence Métropole		X
GUEROUT	Anthony	AMF		X
GALLAIS	Arnaud	Cerema	X	
NIEL	Xavier	Cerema	X	
JANCHE	Lucie	communauté de communes Réolais Sud Gironde		X
LEROUX	Eva	CSgroup	X	
POISSON	Eric	CSgroup	X	
TOUHAFI	Ismahanne	CSgroup	X	
MERESSE	Philippe	Entente Valabre		X
PASTOR	Virginie	Entente Valabre		X
MULLER	Carole	Entente Valabre		X
TORNEL	Marc	Esterel Côte d'Azur Agglomération (Administration)	X	
CORDINA	Pierre	Esterel Côte d'Azur Agglomération (Flux)		X
LETASSEY	Léa	GIP ATGéRi	X	
BERTHELOT	Nicolas	IGN : Fabrique de la donnée territoriale		
CEBELIEU	Gilles	IGN	X	
LAVOLE	Mathias	Irma	X	
CAILLIBOT	Olivier	Mairie de QUIMPERLE		X
BARBAROTTA	Thomas	Métropole Aix-Marseille-Provence (service risque)		X
HEYMES	Paul	NUMERISK	X	
THOMINE	Alexis	NUMERISK	X	
CHAVE	Sylvain	PREDICT		X
CHAPITEAU	Karine	SDIS 03	X	
BALDOVINI	Pierrick	SDIS2B		X
FERRANDINI	Pierre	SDIS 2B	X	
DECLERQ	Dimitri	SDIS 62	X	
GRANDE	Jean	SDIS 62		X
PRIVAT	Nicolas	SDIS 62		X
HICHAM	Mourabit	SDIS 84		X
PORTIER	Thomas	SMMAR	X	
BRIZARD	Stéphane	SYSTEL-SA		X

Prochaines réunions : **01 avril, 13 mai, 24 juin 2026 à 9h30** (en visio)

Ordre du jour :

- Documents collectés et prises de contact
- Point sur l'analyse comparative des grilles par M. LAVOLE et A. THOMINE et X. NIEL
- Point sur la mise en œuvre du standard pour les moyens logistiques par J-L. INGRASSIA
- Point sur la vision globale du standard par K. CHAPITEAU

La documentation du GT CNIG PCS-PICS est disponible sur [son espace de partage](#).

1. Documents collectés et prises de contact

Collecte de documents

K CHAPITEAU interroge les membres du GT sur l'absence de documents. Elle indique que dans le cadre du travail d'accompagnement du SDIS elle dispose de 14 PCS à anonymiser manuellement. Elle s'engage à en anonymiser d'ici le prochain GT et de demander au Colonel MERESSE où en est l'outil d'anonymisation ;

Les membres du GT précisent qu'ils préféreraient travailler avec des documents qu'ils apportent plutôt que des documents disponibles sur internet.

X. NIEL indique qu'il va pouvoir mettre des PICS à disposition.

Le commandant FERRANDINI propose la mise à disposition de PCS sur son département, mais il faut les anonymiser au préalable.

Monsieur PORTIER indique aussi qu'il est en mesure de mettre à disposition des PCS mais pas de les anonymiser.

Hors réunion : des documents ont été déposés depuis la réunion.

Prises de contact :

X. NIEL nous indique avoir échangé sur le pilotage du GT avec P. BLANC de la DGSCGC. Il devrait nous contacter prochainement.

Actions à poursuivre / à prévoir :

- Questionner l'Entente Valabre sur l'outil d'anonymisation
- Procéder à l'anonymisation des PCS du département 2A et du SMMAR
- K. CHAPITEAU transmettra le lien vers l'espace de stockage sur le drive des PCS et les PICS anonymisés à tous les participants du GT.
- Fin février : K. CHAPITEAU fera un point sur la liste des documents déposés sur le drive.

2. Point sur l'analyse comparative des grilles d'analyse des PCS

Restitution des échanges de la réunion du 11/02/2026 entre Alexis THOMINE, Mathias LAVOLE, Xavier NIEL et Karine CHAPITEAU :

A. THOMINE a transmis un compte-rendu de la rencontre sur les grilles d'analyses que M. LAVOLE expose :

Exemples de Grilles d'analyse des PCS/PICS :

- IRMA :

- * Avis technique sur le PCS : fourniture d'une note avec les améliorations potentielles.
- * Remplissage entre 2 et 3h pour l'analyse et la formalisation de la réponse.
- * Remplissage avec la commune pour récupérer le niveau d'acculturation et de formation sur le PCS et la gestion de crise
- * Pas de pondération des réponses.

- Numérisk :

- * Utilisation de la grille en interne pour analyse des PCS
- * Tournée sur une analyse structurelle du plan, pas sur le niveau de formation des utilisateurs du plan
- * Chaque élément essentiel du plan est identifié par catégorie

- * Existence d'un indice
 - * Pondération en fonction des éléments
- CEREMA :
- * Grille d'analyse réalisée par SDIS 29
 - * Utilisée prochainement à l'échelle nationale
 - * Pondération existante mais protégée
 - * La pondération permet de remonter les recommandations dans le top 20. Pour prioriser les actions.
 - * Existence d'une version excel

Suivi des PCS/PICS au niveau départemental :

- * Exercice du contrôle de légalité en premier, pas de validation formelle réalisée par les préfetures, partage de recommandations
- * Dépend des préfetures
- * Le 17-38-45-74-83 (par exemple) sont pro-actifs sur les retours avec les communes

Trame PCS/PICS :

Les trames PCS/PICS sont peu exploitées sur les territoires. Chaque commune et intercommunalité réalisent le plan à leur manière. Dans la majorité des cas, les mêmes éléments sont identifiés mais l'articulation diffère.

PCS de 1000 pages et plus :

- * Plans assez rares
- * Les PCS font maximum 200 à 300 pages
- * La majorité des PCS : 60 à 80 pages.

Xavier NIEL précise que les grilles PCS du SDIS29 et PICS du Cerema ont une pondération sur les questions en fonction de leurs sources : réglementaire, guide PCS/PICS, dire d'experts... La protection de la pondération porte sur la hiérarchisation des recommandations. Il n'est pas non plus sûr que les préfetures utilisent réellement des grilles formalisées, il faudrait préciser cet aspect avec elles.

F. TESSE indique que l'association CYPRES dispose aussi d'une grille d'analyse et qu'il serait intéressant de la récupérer.

Actions à réaliser :

- *Utilisation de la grille du SDIS29 déployée sur l'outil national d'auto-évaluation.*
- *Rappeler P. PITON pour lui demander les grilles au format excel.*
- *X. NIEL relancera l'association CYPRES pour récupérer leur grille et leur proposer de participer au GT CNIG PCS-PICS*
- *Partager les grilles dans l'espace de partage*
- *Tester la grille du SDIS29 avec un PCS standard*
- *Proposer des améliorations de la grille*
- *Travailler sur un système de pondération*

3. Point sur la mise en œuvre du standard pour les moyens logistiques

J-L. INGRASSIA a travaillé sur le contenu des données attributaires pour les moyens logistiques. Les éléments proposés sont dans la diapositive 10 de la présentation.

Il décrit les éléments ainsi :

1^{er} élément : Les ressources matérielles peuvent être gérées de manière unitaire ou par lot :

- Lots de barrières : par nombre ou en mètres linéaires.

2^{ème} élément : Identification du service détenteur et lieu de stockage de la ressource

-? type de carburant ? pour les véhicules

3^{ème} élément : Conditions d'usage : mutualisation et conditions de mutualisation : avec conducteur ou non

4^{ème} élément : Modalités d'activation : comment accéder à la ressource : procédure pour pouvoir mobiliser la ressource : astreinte ? cellule de crise.

A. Gallais demande s'il existe un inventaire global des objets : une nomenclature avec la typologie des moyens.

Elle pourrait reprendre les grandes familles d'usages : déblaiement / balisage / accueil.

Il était aussi question des effets à obtenir. Cf page 60 du [guide PCS-PICS](#)

X. NIEL rappelle que les moyens logistiques sont aussi recensés dans l'outil Parade et regroupés par familles de données. Il ne s'agit que du recensement des moyens privés.

Il explique qu'il a récupéré la liste des effets à obtenir.

La nomenclature déjà existante est pilotée au niveau national et renseignée par les DDT.

Le Ministère de l'environnement en a la maîtrise technique.

Il faudrait pouvoir leur demander la liste des moyens aussi.

J-L. INGRASSIA précise qu'il est important que ce recensement des moyens soit à jour dans les outils de gestion opérationnelle car il est indispensable d'en disposer rapidement en cas d'évènement.

Actions à réaliser :

-Organiser la prochaine réunion sur les moyens logistiques : M. TORNEL, J-L. INGRASSIA, K. MISS Eurométropole de Strasbourg.

- Faire l'exercice de remplir les champs sur un volume de moyens limités. Rechercher un exemple dans les PCS ou dans les documents existants.

- Rédiger le modèle de la table.

4. Point sur la vision globale du standard par Karine CHAPITEAU

K. CHAPITEAU présente un projet de modèle global de données inspiré du standard de dématérialisation des documents d'urbanisme et des standards PPR. Cf présentation.

La liste des grands ensembles est fournie par le CSI.

Il y aurait un **premier ensemble sur le suivi du document** (administratif, origine de l'obligation) sur la base du standard DDU.

Dans le volet réglementaire, il faut ajouter le suivi des évènements et des exercices et/ou retour d'expérience pour l'aspect validité du document.

Les zonages d'évènements sont à intégrer dans le standard.

Concernant le suivi et l'existence des Plans de Continuité des Activités-Plans de Relance des Activités sur les compétences, ce serait plutôt pour le PICS selon J-L. INGRASSIA car c'est difficile à gérer pour les communes.

Par contre il sera compliqué de ne pas l'intégrer pour les plus grandes communes d'autant que le transfert des compétences eau et assainissement vers les communautés de communes n'a pas eu lieu.

L'idée n'est pas de disposer d'informations détaillées. Juste de faire une liste des compétences, indiquer si elle est importante en cas de crise et indiquer l'existence d'un PCA-PRA.

Il faut évidemment spécifier quelle est la structure qui exerce la compétence.

Il existe des PCA-PRA génériques ou spécifiques.

Dans le cadre des compétences, il existe plusieurs types de ruptures de service : accessibilité, alimentation en ressources.

Il faudra aussi se poser la question du rattachement des compétences à des risques. Si c'est faisable,

cela pourrait être intéressant et entre autres le rattachement aux risques sociétaux.

Le deuxième ensemble concerne la partie diagnostic sur la base du standard PPR : principalement sur les aléas et les enjeux.

X. NIEL insiste sur le fait qu'il est utile de disposer d'une nomenclature des enjeux.

Dans le standard sur les Plans de Prévention des Risques, il existe bien deux nomenclatures sur les enjeux : le GT valide le principe de la nomenclature hiérarchique actuelle.

Ces nomenclatures n'étant pas récentes, G. Cébelieu trouve l'idée d'une mise à jour commune pertinente.

Dans les zonages d'aléas et dans la liste des zonages rendant les PCS obligatoires, il faudra prendre en compte les Portés A Connaissance en plus des PPR et des PPI.

G. CEBELIEU explique les travaux en cours sur les Territoires à fort Risque d'Inondation (TRI) : directive inondation : scénarios forts, moyens, faibles sont déterminés par l'occurrence.

Il existe un modèle de données spécifique aux risques technologiques.

Dans le standard PPR : il existe une faible probabilité pour les PPI et Etudes De Danger mais ils doivent être intégrés dans les aléas pour le diagnostic.

K. CHAPITEAU demande à G. CEBELIEU si les données de PPR sont déjà toutes au standard.

G. CEBELIEU explique que le Standard PPR est obligatoire d'application à partir de 2026.

Les DDT qui produisent un PPR nouveau doivent le réaliser au standard.

En parallèle la DGPR travaille sur la remise à niveau des PPR qui va commencer : mais le passage à l'ancien standard COVADIS est à réaliser au préalable.

Les gabarits du standard PPR sont à cet emplacement : <https://github.com/cnigfr/Geostandards-risques-ppr/tree/master/ressources/gabarits>

Le 3^{ème} ensemble concerne les moyens et les missions

Les éléments sur les moyens logistiques fournis par J-L. INGRASSIA y seront ajoutés

Concernant les moyens humains, il est compliqué de remonter des informations issues de données de la Ressources Humaines : la gestion des données à caractère personnel demande une administration assez lourde.

De plus certaines compétences des personnes peuvent être indépendantes de leur affectation, ex : permis B ou autres capacités propres à des passions ou des engagements extra professionnels et qui pourraient être très utiles lors d'une phase opérationnelle.

Selon A. THOMINE, disposer des informations sur les compétences liées aux agents : dans outil de gestion d'évènements donnerait une vision optimale, mais même si ce sont des éléments importants, ils ne sont pas faciles à obtenir. Ils sont très rares actuellement. Il ne faut donc pas que ce soit obligatoire dans le standard.

Informations à caractère personnel : administration assez lourde.

Certaines personnes fournissent leur numéro de téléphone personnel volontairement pour être mobilisée en cas d'évènement, mais cela ne rentre pas dans le cas de la réquisition, ni de l'obligation de continuité de service, ni dans l'astreinte qui sont des notions différentes et à bien définir.

Il existe aujourd'hui des dispositifs qui permettent de recueillir leur consentement et l'autorisation d'utiliser des compétences en dehors de leurs missions actuelles.

Cet aspect sera réfléchi au niveau 2 du standard.

Pour pallier à cette difficulté, il est proposé d'ajouter un champ qualification à minima dans les moyens logistiques qui nécessitent une formation spécifique.

La question de savoir si la version éditable, publiable du PCS est la version réglementaire est posée. A priori ce serait non. Est-ce la version annexée à l'arrêté ?

Selon T. PORTIER, le standard PCS devrait être une image du document papier.

G. CEBELIEU fait ensuite une remarque sur le modèle conceptuel de données (MCD) : il pourrait être utile de prévoir un lien entre les enjeux et les équipements (moyens logistiques) car la nomenclature des enjeux PPR inclut une catégorie d'équipements stratégiques pour la gestion de crise.

Le 4^{ème} ensemble concerne la gestion de l'évènement :

Localisation des moyens, zones d'actions, localisation des difficultés.

Ces éléments ne seront pas traités dans la première version du standard.

5. Fonctionnement du GT

Les deux sous-groupes constitués pour la comparaison des grilles d'analyse et la rédaction des premiers éléments du standard sur les moyens logistiques se réuniront au moins une fois pour avancer avant le prochain GT.

la vision globale / modèle de données sera travaillé en parallèle en s'appuyant sur le contenu des autres standards par A. GALLAIS et K. CHAPITEAU.

G. CEBELIEU précise que le GT risques utilise un outil de modélisation payant ; Enterprise Architect.

Il a par contre conservé les modèles et des exports sont possibles.

Ordre du jour prévisionnel du prochain GT :

- *Retour sur la comparaison des grilles d'analyse*
- *Présentation de la table des moyens logistiques et de quelques exemples*
- *Retour sur la vision globale du standard.*
- *Sous réserve : point d'étape sur l'outil d'anonymisation proposé par l'Entente Valabre et début de mise en œuvre d'HADRIA*